

Mémento : Élections professionnelles



Comme vous le savez tous dorénavant, nous élirons du 13 au 20 octobre prochains nos représentants dans les différentes instances tant au plan national qu'au plan local. Ce vote, malgré l'opposition de la FSU, ne se fera plus « à l'urne » mais sera cette année dématérialisé... Nous voterons donc via une plateforme internet. Pour les enseignants, quatre votes seront à émettre car, autre nouveauté, nous aurons dorénavant à élire nos représentants aux Comités

Techniques national et académique en plus des traditionnelles commissions administratives paritaires. De ce scrutin, conformément aux accords de Bercy, dépendra la capacité de négociation des syndicats... Ces élections sont donc d'une importance cruciale. D'ores et déjà, et même si des kiosques seront mis à disposition des équipes dans les écoles de plus de huit électeurs, les vendredi 14, mardi 18 et jeudi 20 octobre 2011 de 9h à midi et de 14h à 17h et dans tous les collèges, lycées, services administratifs et établissements publics d'enseignement supérieur les vendredi 14, mardi 18 et jeudi 20 octobre 2011, de 9h à 17h, nous vous invitons à vérifier au plus vite la configuration de votre ordinateur. Pour cela, rien de plus simple, il suffit de se connecter ici : http://qlf-www-elections-menevoting.aw.atosorigin.com/portal/browser_detect.html?siteLang=fr

Aide-mémoire personnel - élections professionnelles 2011

À compter du 22 septembre et dès réception dans mon établissement de ma carte à gratter, je note

mon **identifiant** ici

mon **NUMEN** ici

Pour obtenir mon **mot de passe**, je me connecte sur le serveur www.education.gouv.fr/electionspro2011

J'indique l'adresse électronique à laquelle je veux recevoir ce mot de passe. **Attention, on ne peut pas mettre une même adresse électronique pour deux électeurs différents.**

Je réponds à la question : quels sont les **chiffres 6 et 7 de mon n° d'INSEE** (c'est le département de naissance !) ?

Je reçois sur mon adresse électronique mon **mot de passe** et je le note ci-après :

Du 13 au 20 octobre, je VOTE

à partir de n'importe quel ordinateur.

Les vendredi 14, mardi 18 et jeudi 20 octobre, je peux voter dans n'importe quel établissement.

Attention : chaque professeur certifié, PEGC, CE et agrégé titulaire, professeur d'EPS affecté dans le 2nd degré **vote 4 fois** (voir ci-contre) :

- pour la CAPA de sa catégorie (commission administrative paritaire académique),
- pour la CAPN de sa catégorie (commission administrative paritaire nationale) ;
- pour le CTA (comité technique académique) ;
- pour le CTM (comité technique ministériel).

En fonction de la situation personnelle, de la position statutaire et de l'affectation, le nombre de scrutins peut varier.

Qui suis-je ?	À la CAPA / CCP et à la CAPN, je vote	Au CTA et au CTM, je vote
Certifié, CPE, CIO, COP		
Professeur d'EPS et CE d'EPS		
Agrégé		
Fonctionnaire stagiaire	Pas électeur aux CAP	
Non titulaire enseignement, éducation, orientation		
Adjoint technique recherche et formation		
Adjoint technique des établissements d'enseignement		
CASU		
PLP		
PEGC		
Instituteur, Professeur des écoles		